



Amicale Motocycliste de Surgères

LIGUE NOUVELLE AQUITAINE
www-am-surgeres.com

* Les licences FFM sur le site internet : <http://intranet.ffmoto.net>

* **2 Chèques de 60 Euros** pour contribution au bon fonctionnement du club, à l'ordre de l'AMS seront demandés à la remise de la demande de licence, ces chèques ne seront pas encaissés

* Le prix du timbre du club est fixé à **15 €** (1ere année de licence), ensuite il est à **5 €** et pourra varier d'une année sur l'autre.

*** La licence devra être obligatoirement prise avant le 01 Avril. Pas de licence validée au-delà de cette date, excepté les primo-licenciés.**

Ces chèques de contribution seront encaissés dans les deux cas suivant :

- Si une personne ne vient pas **travailler au moins 50 %** des jours de travaux et si sa présence est **d'au moins 50 % des nombres de jours de réunions prévus pour l'année**
- Si une personne ne respectait pas les consignes d'accès au terrain de Cross

* Une participation régulière aux réunions est demandée afin d'avoir toutes les informations concernant l'organisation des courses et autre travaux concernant le terrain de motocross

*** Présentation obligatoire de la licence en cours de validité**

* Respecter les aires de parking.

* Interdit de faire rouler : des amis non licenciés / des pilotes extérieurs du club sans faire payer les 10 Euros.

*** Chaque pilote de l'AMS devra prendre obligatoirement une permanence d'entraînement (le samedi ou le dimanche) de 12h00 à 17h00 l'hiver et 12h00 à 18h00 à partir du printemps.**

* Chaque pilote de l'AMS qui vient s'entraîner, **doit impérativement refermer le portail derrière lui.**

Si ces consignes ne sont pas respectées le bureau prendra des sanctions qui pourront aller jusqu'à l'exclusion du club...

Nom :

Prénom :

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'accès au terrain et des sanctions applicables.

Mention "Lu et approuvé" et signature du pilote **Obligatoire**

1 Exempleaire Pilote // 1 Exempleaire Club